



**Extrait du Registre
Des
Délibérations**

L'an deux mille dix sept

Le 27 Septembre à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 20 Septembre 2017.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 32

NOMBRE DE VOTANTS : 34

Objet : Cession de terrain – zone d'activités de Bellevue III Avenant n°1 à la promesse de vente du lot 7 signée avec Monsieur Philippe DAVID les 13 et 14 décembre 2016

Présents : 32

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac) BLANC Jean Franck (Teuillac), BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virvac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac) COURSEAUX Michaël (Saint André de Cubzac) DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), ISIDORE Jean Marc (Bourg) JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), LUSSEAU Angélique (Saint André de Cubzac), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), SAGASTI Sylvie (Peujard). Alain TABONE (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac) pouvoir à BOBET Arnaud, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à SAGASTI Sylvie

Absents excusés : 3

GRAVINO Bruno (Saint Trojan), POUCHARD Éric (Lansac), GRASSIAN Frédérique (suppléant de Jacques BASTIDE décédé).

Secrétaires de séance : FAMEL Olivier

Vu l'arrêté d'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais en date du 24 novembre 2016,

Considérant le projet d'aménagement de la Zone d'Activités économique de BELLEVUE III, à Pugnac.

Vu le plan de composition de la ZA Bellevue III,

Vu l'avis conforme de France domaine, en date du 20 décembre 2016,

La Communauté de Communes de Bourg en Gironde a réalisé des travaux pour l'extension de la ZA de BELLEVUE, située à Pugnac, et la création de 11 lots supplémentaires représentant une superficie totale de 21 204 m².

Par délibération en date du 15 septembre 2015, le conseil communautaire de Bourg en Gironde a fixé le prix de cession des lots de la ZA de BELLEVUE III, à 24.50 € HT par m², TVA sur marge en sus.

Par délibérations du 02 février et du 8 novembre 2016, il a approuvé la cession de l'ensemble des lots, sauf du lot n°6 pour lequel il n'y avait pas encore d'acquéreur à cette date.

Vu la promesse de vente signée les 13 et 14 décembre 2016 par monsieur le président de la Communauté de Communes de Bourg au bénéfice de Monsieur Philippe DAVID (avec faculté de substitution) pour le lot n°7 d'une superficie de 1 900 m².

Cette promesse prévoit la cession au prix de 24,50 € HT par m² soit 46 550 € HT et 54 431,20 € TTC.

Monsieur Philippe DAVID souhaite implanter des bâtiments d'activités locatifs, d'une surface globale d'environ 900 m².

Le délai de réalisation de cette promesse a été fixé au 13 mars 2017.

Vu la délibération n°2017-26, en date du 15 février 2017, autorisant monsieur le président de la communauté de communes du Cubzaguais (ou son représentant désigné par lui) de procéder à toutes les démarches nécessaires, et notamment, à signer l'acte authentique de cession du lot n°7 de la ZA Bellevue III, dans les conditions prévues à la promesse de vente susvisée.

Considérant que les délais prévus dans cette promesse de vente sont trop courts au regard des formalités administratives à accomplir par Monsieur Philippe DAVID, (constitution de la société, obtention d'une offre de prêt et dépôt du permis de construction).

Considérant que Monsieur Philippe DAVID a d'ores et déjà obtenu le K bis de sa société, et est en cours de constitution d'un dossier de financement auprès des banques.

Il apparait nécessaire, afin de concrétiser cette cession, de **proroger par voie d'avenant n°1 le délai de réalisation de la promesse d'une période de 18 mois, de délai passant au 13 septembre 2018 inclus.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'autoriser la signature d'un avenant n°1 à la promesse de vente signée le 13 et 14 décembre 2016 avec Monsieur Philippe DAVID (avec faculté de substitution) en vue de proroger le délai de réalisation de cette promesse de vente. Le nouveau délai de réalisation de la promesse serait donc fixé au 13 septembre 2018 inclus.
- ✓ De désigner la Maître SEPZ comme notaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour la mise en œuvre et la signature de cet avenant et de l'acte authentique de vente correspondant,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Président à procéder à la signature de cet avenant ainsi que de l'acte authentique de vente correspondant.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac

Le 28 Septembre 2017.

Le Président,

A.DUMAS



Envoyé en préfecture le 28/09/2017

Reçu en préfecture le 28/09/2017

Affiché le



ID : 033-243301223-20170928-2017143-DE

AVENANT

A la promesse de vente consentie
par la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG EN GIRONDE** aux droits de laquelle vient
la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS**,
au profit **M. DAVID**,
avec faculté de substitution, en date des 13 et 14 décembre 2016

Entre les soussignés :

L'Etablissement dénommé **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS**, identifiée au SIREN sous le numéro 243 301 223 (SIRET 243 301 223 00018) dont le siège est à 44 RUE DANTAGNAN 33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

VENANT aux droits de L'Etablissement dénommé **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG EN GIRONDE**, identifiée au SIREN sous le numéro 243300894 (SIRET 243 300 894 00017) dont le siège est à BOURG (33710), 8 , Au Mas,

Ladite Communauté de communes du Cubzaguais représentée par Monsieur Alain DUMAS, Président de ladite communauté de communes

Fonction à laquelle il a été nommé en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2014

Spécialement habilité aux présentes en vertu d'une délibération de la Communauté de Communes, en date du 15 février 2017 dont une copie de la délégation de pouvoirs est demeurée jointe et annexée aux présentes

PROMETTANT

Monsieur Philippe Maurice René **DAVID**, Gérant, époux de Madame Myriam **BAILLI**, demeurant à SALIGNAC - VAL DE VIRVEE (33240) 20 allée des Lilas.

Né à SAINTES (17100) le 26 août 1977.

Marié à la mairie de SAUJON (17600) le 30 juillet 2005 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

BENEFICIAIRE à concurrence de la totalité en pleine propriété.

Il a été convenu de proroger le délai de la promesse de vente consentie par la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS**, venant aux droits de L'Etablissement dénommé **COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURG EN GIRONDE**,

au profit de Monsieur **DAVID** ou de toute société qu'il se substituera suivant acte reçu par en date des 13 et 14 décembre 2016, enregistrée au centre des finances publiques de Blaye le 16 décembre 2016 bordereau 2016/683 case n° 22 jusqu'au **13 septembre 2018**.

Promesse aux termes de l'acte la CDC s'est proposée de vendre à M. **DAVID**, avec faculté de substitution, les biens et droits immobiliers ci-après désignés

Désignation

Commune de PUGNAC (Gironde) 33 710 Au lieudit « Château Sec »

Une parcelle de terrain à bâtir d'une superficie de 1900 m²

Portant le numéro 7 du lotissement dénommé « Z.A. E BELLEVUE 3 »

tel que figuré sur le plan annexé aux présentes

dont l'assiette du lotissement est cadastrée :

Section	N°	Lieudit	Surface
ZN	12p	Château Sec	29164 m ²
ZN	530	Château sec	

Ledit lot aujourd'hui cadastré section ZN numéro 543 pour 19a 00ca

Ayant fait notamment l'objet du permis d'aménager délivré par la Mairie de PUGNAC (Gironde) le 17 juillet 2014, sous le numéro PA 033 34114 J0001 et accordé pour la réalisation de 11 lots numérotés de 1 à 11 pour créer une zone d'activité économique

Pour le lot objet des présentes, Il est précisé que le BENEFCIAIRE pourra construire sur cette parcelle une surface de plancher de 899 m²

Précision faite que les autres stipulations des conventions susvisées demeurent sans changement

Fait à

Le